

RÈGLEMENTS DU CONOURS

1. ADMISSIBILITÉ

1.1 Le concours s'adresse à tous les résidents et résidentes de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Genève désirant participer à la construction d'un bonhomme de neige. Il n'y a aucune restriction sur l'âge.

1.2 Pour être admissible à l'attribution des prix, les participants doivent s'inscrire dans l'une des six catégories suivantes :

- Famille : 2 participants et plus de la même famille (Ex. : 1 enfant + 1 parent ou 1 ado + 2 enfants)
- Enfant de 5 à 12 ans: 1 seul participant
- Adolescent : 1 participant de 13-17 ans
- Adulte : 1 participant de 18 à 54 ans
- Aînés : 1 participant de 55 ans et plus

1.3 Pour être admissible aux prix "enfants" et par souci d'égalité lors de l'évaluation, les participants doivent avoir construit leur bonhomme de neige seul, sans aide des parents.

2. MODE DE PARTICIPATION

Pour participer, il suffit de bâtir un bonhomme de neige, de le prendre en photo et de remplir le formulaire disponible sur le site Internet de l'arrondissement. Les personnes désirant participer auront du 1^{er} février au 6 mars 2022 à minuit pour s'inscrire. Les candidatures soumises après la date limite d'inscription ne seront pas inscrites au concours. Chaque participant ne peut présenter plus d'une (1) inscription. Par contre, plus d'un bonhomme de neige pourra être inscrit à une même adresse.

3. ATTRIBUTION DES PRIX

3.1 Toute personne participante (ou son représentant) consent, par sa participation au tirage, à ce que son prénom, son âge et la photo de son œuvre soient potentiellement utilisés à des fins promotionnelles et publicitaires.

3.2 Le prix doit être accepté tel qu'il est décrit au présent règlement et ne pourra être transféré à une autre personne, substitué à un autre prix ou échangé en partie ou en totalité.

4. ASPECT LÉGAUX

4.1 Toute personne qui participe au concours accepte de se conformer au présent règlement et aux décisions finales et sans appel de l'organisateur, qui administre le concours. Ce concours est assujéti à toutes les lois applicables.